



PROTÉGEONS LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

- LE LAC BÉNIT
- LE PLATEAU DE CENISE
- L'ALPAGE DE PEYRE



LE LAC BÉNIT



FICHE D'IDENTITÉ



Localisation :

communes de Mont-Saxonnex et de Marnaz.



Altitude : 1 450 mètres.



Origine :

formation par retrait glaciaire.



Profondeur maximale :

environ 8 mètres.



Surface : environ 4 hectares.



Peuplement piscicole :

truites arc-en-ciel et fario, vairons, tanches...



Autres espèces animales :

Amphibiens (alyte accoucheur, crapaud commun, triton alpestre)

Papillons (azuré du serpollet, chiffre)

Libellules (aeschne des joncs, cordulie métallique)

Oiseaux (gypaète barbu, lagopède alpin, tétras-lyre)...



Enjeux : préservation des habitats naturels (particulièrement les herbiers du tour du lac) et de la faune face à la surféquentation du site et aux pratiques inadaptées.

LES CONSIGNES À RESPECTER



BAIGNADE INTERDITE
Y compris pour les chiens



NAVIGATION INTERDITE



SURVOL EN DRONE DÉCONSEILLÉ



FEUX AU SOL ET BARBECUES INTERDITS



CAMPING INTERDIT



VÉHICULES À MOTEUR INTERDITS



NE PAS CUEILLIR LES PLANTES
Certaines sont protégées



NE PAS LAISSER DE DÉCHETS SUR PLACE



PAS DE CAPTURE DES AMPHIBIENS
Ils sont protégés



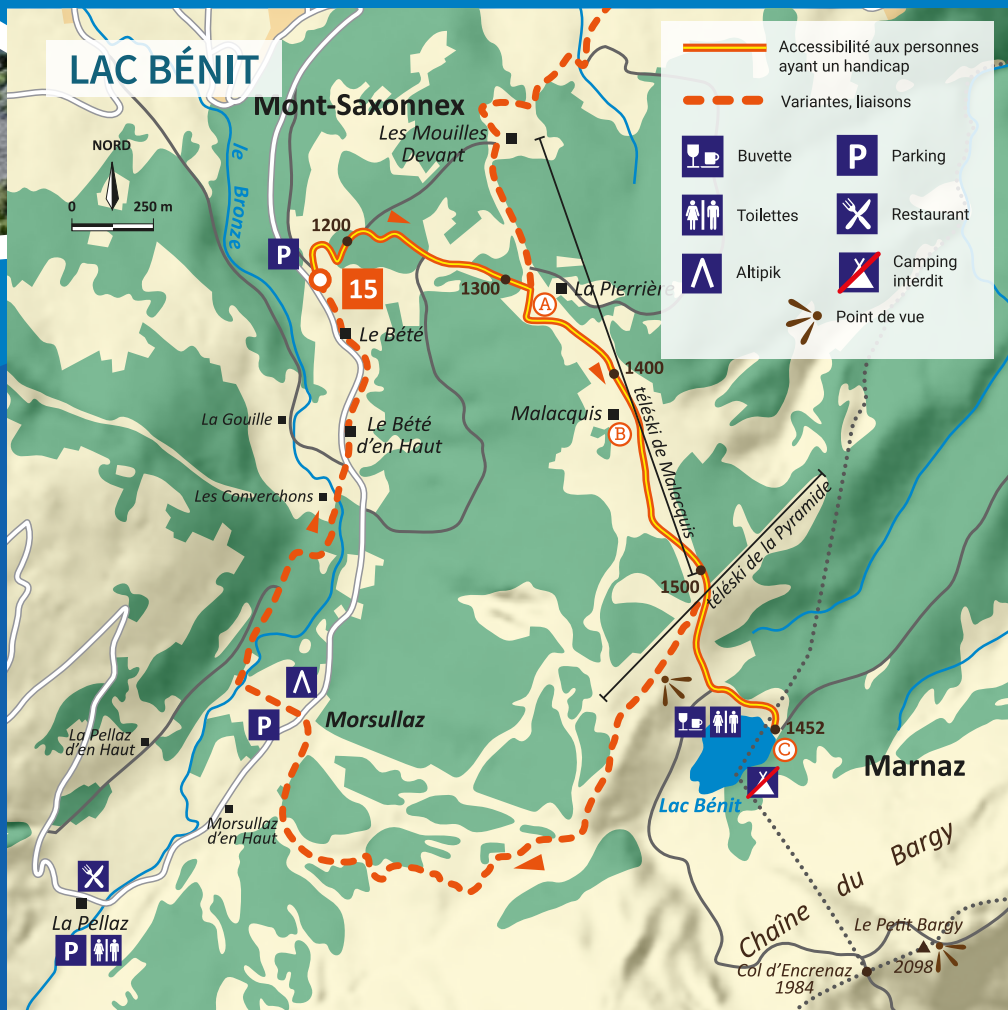
PÊCHE RÈGLEMENTÉE



NE RIEN JETER DANS LE LAC



TENIR SON CHIEN EN LAISSE



LES ENJEUX DU LAC BÉNIT

La surfréquentation représente une menace pour ce site, du fait de la pression exercée sur les habitats naturels par les diverses activités humaines, souvent inadaptées : baignade, camping, feux, piétinement des herbiers, bruit, pollutions diverses...

Les mesures à mettre en œuvre visent donc à sensibiliser les usagers du site à la fragilité de ce milieu et aux bonnes pratiques à adopter, mais aussi à canaliser la fréquentation.

UN ESPACE NATUREL À PRÉSERVER

Le lac Bénit bénéficie de la **politique Espaces Naturels Sensibles** portée par le Conseil Départemental et déclinée localement par la Communauté de communes Cluses Arve & montagnes. Cette politique vise à mettre en œuvre des actions pour protéger et valoriser les sites naturels présentant une grande richesse écologique.

Le lac Bénit fait également partie du **réseau européen de sites Natura 2000**, qui vise une meilleure prise en compte des enjeux naturels dans les activités humaines. Il s'inscrit dans le périmètre du **site Natura 2000 du massif du Bargy**.

De plus, le lac Bénit est un **site classé** depuis 1909 au titre des sites et monuments naturels de caractère artistique.



QUELQUES ANIMAUX DU LAC BÉNIT

L'ALYTE ACCOUCHEUR

ESPÈCE PROTÉGÉE

Ce petit crapaud est essentiellement actif au crépuscule et la nuit, restant caché le jour sous des pierres, du bois mort ou même sous la terre. Sa période de reproduction couvre tout le printemps. Le mâle a la particularité de porter les œufs enroulés sous forme de chapelet autour de ses pattes arrière, qu'il vient mouiller chaque soir dans l'eau du lac. L'éclosion a lieu lors d'un des bains quotidiens et c'est dans l'eau que se poursuit le développement des têtards.

L'alyte accoucheur bénéficie d'une protection renforcée mentionnant notamment l'interdiction de porter atteinte aux différents habitats abritant son cycle de reproduction.



Espèce protégée, classée « **En danger critique** » sur la liste rouge départementale des amphibiens



LE TRITON ALPESTRE

ESPÈCE PROTÉGÉE

Cet amphibien ressemblant à une salamandre se caractérise par un corps gris bleu sur le dessus et un ventre orange vif. A la différence de la salamandre qui connaît une vie terrestre toute l'année, le triton alpestre possède une vie aquatique au printemps afin de se reproduire et de pondre ses œufs. Il fréquente les eaux calmes et peu profondes. Il se nourrit d'invertébrés mais aussi d'œufs d'amphibiens. Il est très sensible à la pollution des eaux et à la destruction de ses habitats naturels.



LE TÉTRAS-LYRE

ESPÈCE PROTÉGÉE

Cet oiseau, également appelé « petit coq de bruyère », est une espèce à forte valeur patrimoniale. Les Alpes du Nord abritent près des 2/3 des effectifs français. Le Tétrás-lyre fréquente les forêts de conifères avec clairières. Il se nourrit essentiellement de végétaux, notamment d'aiguilles et de bourgeons de conifères. En hiver, il s'enfonce dans la neige pour se protéger du froid. Il est alors très sensible au dérangement pendant cette période, vivant sur ses réserves d'énergie. Les pratiques sportives hivernales peuvent induire une perturbation de l'espèce lorsqu'elles ont lieu au sein de ses zones d'hivernage.



Espèce protégée, classée « Vulnérable »
sur la liste rouge régionale des oiseaux



LE PLATEAU DE CENISE



FICHE D'IDENTITÉ



Localisation : communes de Mont-Saxonnex, de Brison et de Glières-Val-de-Borne.



Altitude moyenne : 1 700 mètres.



Espèces animales :

Amphibiens (tritons alpestres)

Papillons (damier de la succise)

Libellules (aeschne des joncs, leucorrhine douteuse, cordulie alpestre)

Oiseaux (gypaète barbu, vautours fauve et moine, tétras-lyre, pie-grièche écorcheur, tarier des prés)...



Enjeux : préservation des habitats naturels et de la faune face aux nombreuses activités récréatives pratiquées sur le plateau et aux pratiques inadaptées.

LES CONSIGNES À RESPECTER



NE PAS CUEILLIR LES PLANTES

Certaines sont protégées



NE PAS LAISSER DE DÉCHETS SUR PLACE



TENIR SON CHIEN EN LASSE

COL DE CENISE

--- Variantes, liaisons — Accessibilité aux personnes ayant un handicap



Office de tourisme



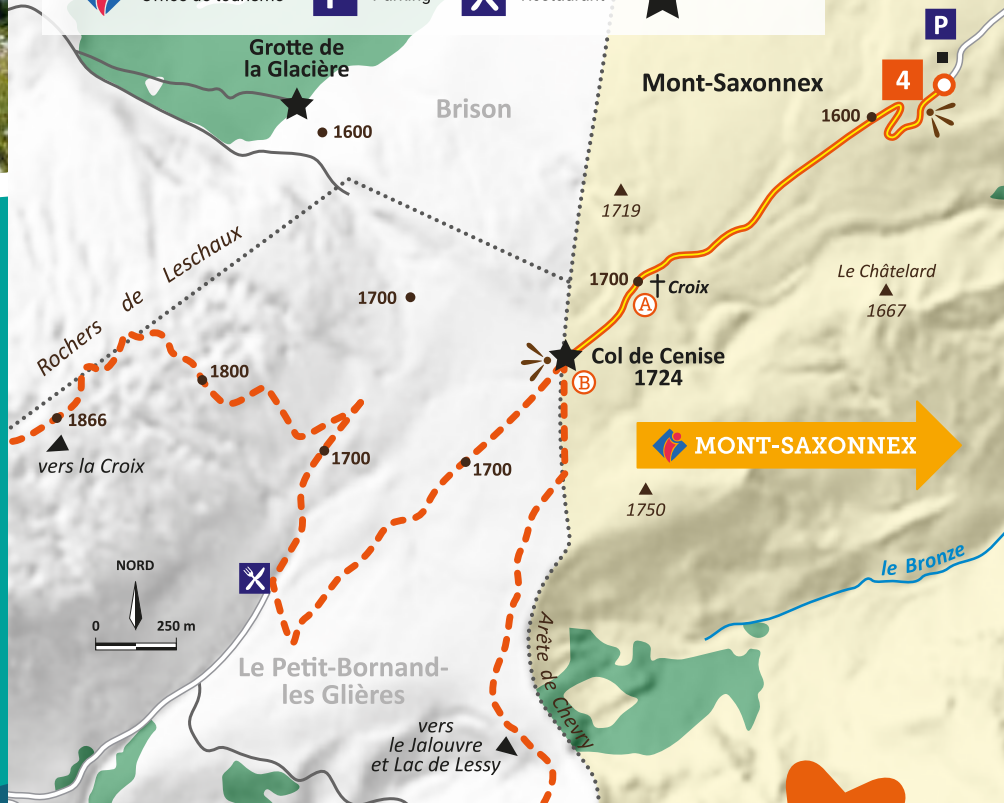
Parking



Restaurant



Patrimoine



LES ENJEUX DU PLATEAU DE CENISE

La surfréquentation représente une menace pour ce site, du fait de la pression exercée sur les habitats naturels par les diverses activités humaines et notamment les multiples activités récréatives.

Les mesures à mettre en œuvre visent donc à sensibiliser les usagers du site à la fragilité de ce milieu et aux bonnes pratiques à adopter, mais aussi à canaliser la fréquentation et adapter les pratiques.

UN ESPACE NATUREL À PRÉSERVER

Le plateau de Cenise bénéficie de la **politique Espaces Naturels Sensibles** portée par le Conseil Départemental et déclinée localement par la Communauté de communes Cluses Arve & montagnes.

Cette politique vise à mettre en œuvre des actions pour **protéger et valoriser les sites naturels** présentant une grande richesse écologique.

Le plateau de Cenise fait également partie du **réseau européen de sites Natura 2000**, qui vise une meilleure prise en compte des enjeux naturels dans les activités humaines. Il s'inscrit dans le périmètre du **site Natura 2000 du massif du Bargy**.



QUELQUES ANIMAUX DU PLATEAU DE CENISE

LE DAMIER DE LA SUCCISE

ESPÈCE PROTÉGÉE

Ce papillon doit son nom au quadrillage dessiné sur ses ailes. Il apprécie les prairies humides et les tourbières jusqu'à 2 500 mètres d'altitude. Il trouve donc un habitat très favorable à son cycle de vie sur le plateau de Cenise. Il possède une durée de vie d'environ 3 semaines et vole généralement de mi-mai à début juillet.

Il peut pondre une très grande quantité d'oeufs, qui ont une durée d'incubation de 3 à 4 semaines. Les chenilles passent ensuite l'hiver dans un nid de soie près du sol.



Espèce protégée, classée « Quasi menacée » sur la liste rouge régionale des papillons diurnes



LE TÉTRAS-LYRE

ESPÈCE PROTÉGÉE

Cet oiseau, également appelé « petit coq de bruyère », est une espèce à forte valeur patrimoniale. Les Alpes du Nord abritent près des 2/3 des effectifs français. Le Tétras-lyre fréquente les forêts de conifères avec clairières. Il se nourrit essentiellement de végétaux, notamment d'aiguilles et de bourgeons de conifères. En hiver, il s'enfonce dans la neige pour se protéger du froid. Il est alors très sensible au dérangement pendant cette période, vivant sur ses réserves d'énergie. Les pratiques sportives hivernales peuvent induire une perturbation de l'espèce lorsqu'elles ont lieu au sein de ses zones d'hivernage.



Espèce protégée, classée « **Vulnérable** »
sur la liste rouge régionale des oiseaux

LE GYPAÈTE BARBU

ESPÈCE PROTÉGÉE

Ce grand vautour, d'une envergure de près de 3 mètres, est une espèce emblématique du territoire. Après avoir disparu des Alpes, pourchassé car victime de superstitions, il a été réintroduit avec succès en 1987 dans le massif du Bargy. Il fait l'objet d'un plan national d'actions qui vise notamment à pérenniser la population présente dans les Alpes. Il est particulièrement sensible à la perturbation de ses sites de reproduction du fait des activités humaines, essentiellement sportives. Il fait d'ailleurs l'objet d'une zone de protection au sommet du Grand Bargy, dans laquelle les activités sportives sont règlementées. Il est possible d'apercevoir le gypaète en vol au-dessus du plateau de Cenise.



Espèce protégée,
classée « **En danger** »
sur la liste rouge
nationale des oiseaux



L'ALPAGE DE PEYRE



FICHE D'IDENTITÉ



Localisation :

commune du Reposoir.



Surface : 236 ha.



Profondeur :

Lac très peu profond
à 2100 mètres (mare).



Pas de pêche possible.



Pastoralisme : 1000 brebis
et chiens de protection



Espèces animales :

Amphibiens (crapaud commun,
triton alpestre)

Libellules (aeschne des joncs)

Oiseaux (gypaète barbu,
lagopède alpin, téttras-lyre,
vautours fauve et moine)...



Enjeux : préservation des habitats
naturels et de la faune face à la
surfréquentation du site et aux
pratiques inadaptées.

Pour information, tout l'alpage de Peyre
se situe sur des terrains appartenant
à des propriétaires privés.

L'alpage est un lieu de vie et de travail à respecter.

LES CONSIGNES À RESPECTER



ATTENTION CHIEN
DE PROTECTION



PAS DE BAINNADE
Y compris pour les chiens



NE PAS CUEILLIR
LES PLANTES
Certaines sont protégées



NE PAS LAISSER
DE DÉCHETS
SUR PLACE



NE PAS TOUCHER
LES ANIMAUX



TENIR SON CHIEN
EN LAISSE



CONTOURNER
LE TROUPEAU

ALPAGE DE PEYRE

- Itinéraires de randonnée pédestre
- Variants, liaisons
- Patrimoine
- Vente à la ferme
- Parking
- Restaurant
- Office de tourisme



LES ENJEUX DU LAC DE PEYRE

La surfréquentation représente une menace pour ce site du fait de la pression exercée. Les sols de montagne sont très fragiles. Le passage répété des marcheurs entraîne la disparition de la végétation, puis la dégradation et l'érosion des sols. Nous vous demandons donc de rester sur le sentier balisé. Le camping, le bivouac et le VTT sont déconseillés.

UN ESPACE NATUREL À PRÉSERVER

L'alpage de Peyre bénéficie de la **politique Espaces Naturels Sensibles** portée par le Conseil Départemental et déclinée localement par la Communauté de communes Cluses Arve & montagnes. Cette politique vise à mettre en œuvre des actions pour **protéger et valoriser les sites naturels présentant une grande richesse écologique.**

L'alpage de Peyre fait également partie du **réseau européen de sites Natura 2000**, qui vise une meilleure prise en compte des enjeux naturels dans les activités humaines. Il s'inscrit dans le périmètre du **site Natura 2000 du massif du Bargy.**



L'alpage a été acheté par l'arrière grand-père des propriétaires actuels et l'exploitation s'est transmise de génération en génération.

Il est loué aujourd'hui par un éleveur qui fait pâturer des brebis allaitantes (à viande).

QUELQUES ANIMAUX DE L'ALPAGE DE PEYRE

LE TRITON ALPESTRE *ESPÈCE PROTÉGÉE*

Cet amphibien ressemblant à une salamandre se caractérise par un corps gris bleu sur le dessus et un ventre orange vif. A la différence de la salamandre qui connaît une vie terrestre toute l'année, le triton alpestre possède une vie aquatique au printemps afin de se reproduire et de pondre ses œufs. Il fréquente les eaux calmes et peu profondes.

Il se nourrit d'invertébrés mais aussi d'œufs d'amphibiens. Il est très sensible à la pollution des eaux et à la destruction de ses habitats naturels.



LE GYPAÈTE BARBU

ESPÈCE PROTÉGÉE

Ce grand vautour, d'une envergure de près de 3 mètres, est une espèce emblématique du territoire. Après avoir disparu des Alpes, pourchassé car victime de superstitions, il a été réintroduit avec succès en 1987 dans le massif du Bargy. Il fait l'objet d'un plan national d'actions qui vise notamment à pérenniser la population présente dans les Alpes.

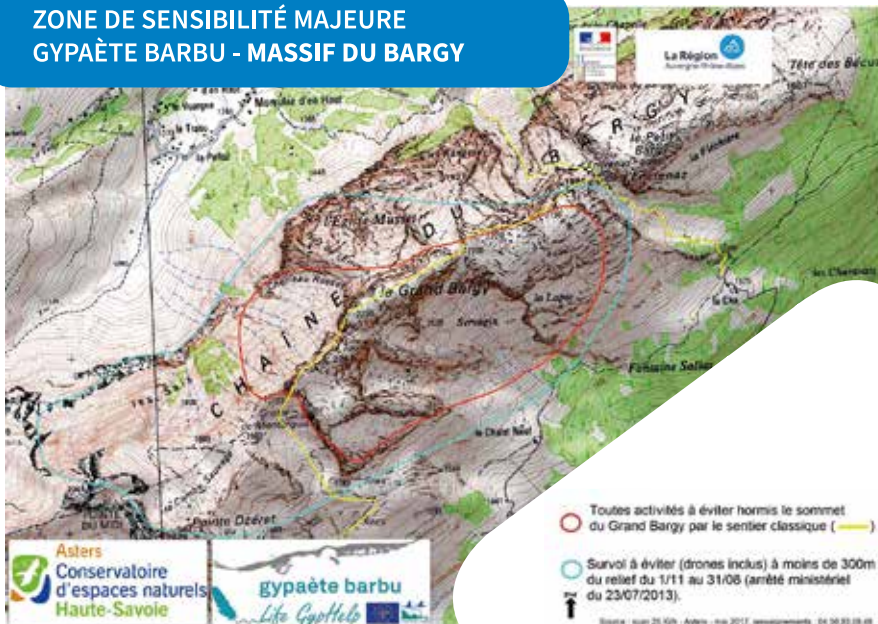
Il est particulièrement sensible à la perturbation de ses sites de reproduction du fait des activités humaines, essentiellement sportives. Il fait d'ailleurs l'objet d'une zone de protection au sommet du Grand Bargy, dans laquelle les activités sportives sont règlementées.



Espèce protégée, classée « En danger » sur la liste rouge nationale des oiseaux



ZONE DE SENSIBILITÉ MAJEURE GYPAÈTE BARBU - MASSIF DU BARGY







© Visuels : 2CCAM, Antoine Rezer, Antoni Margalida, CAMT, Charles Savouret, H. Bouyon, JayneAS, Kathy2408, Yves FOL

Mise à jour : novembre 2022



**Cluses Arve
& montagnes**
Territoire de réussites



+ D'INFOS :

Service environnement: 04 57 54 22 00 - environnement@2ccam.fr